

Placettes Infos

FÉVRIER 2013 N°1



LES PLACETTES D'ALIMENTATION DANS LE PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Qu'est-ce qu'une placette d'alimentation ?

C'est un espace clôturé, qui permet à l'éleveur de mettre directement à disposition des vautours les cadavres issus de la mortalité normale de son troupeau. Elle offre ainsi un équarrissage naturel aux éleveurs. Les placettes sont autorisées par arrêté préfectoral.

Elles sont toutes sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses :

- 21 sur le Causse du Larzac,
- 11 sur le Causse Noir,
- 1 sur le Causse Rouge,
- 3 sur le Causse de Séverac,
- 3 sur le Causse de Sauveterre.

Les placettes d'alimentation, un outil en développement

Depuis 2001, date de création dans les Grands Causses de la première placette en France, le nombre de placettes n'a cessé de progresser. En 2012, beaucoup d'éleveurs sont intéressés par la placette d'alimentation.

Cependant, la localisation et la topographie de certaines exploitations ne sont pas toujours compatibles avec la mise en place d'une placette. Actuellement, 8 demandes de placettes sont en cours d'instruction auprès des services vétérinaires de l'Aveyron et 1 demande est en cours dans le Gard.

Combien y a-t-il de placettes d'alimentation ?

En 2012, il existe 132 placettes d'alimentation en France.

39 placettes individuelles officielles sont autorisées par arrêté préfectoral dans l'Aveyron.

Et sur les départements voisins...

Il existe aujourd'hui 34 placettes en Lozère et 3 dans le Gard.

Pourquoi créer des placettes d'alimentation ?

Le rôle des placettes est de permettre aux populations de vautours de se nourrir de manière officielle et connue sur des ressources (cadavres) existantes mais pas toujours accessibles car habituellement enlevées par le service d'équarrissage. De plus, issue de la mortalité normale des élevages, la ressource survient de manière aléatoire sur les placettes qui sont également bien réparties sur tout le territoire utilisé par les vautours. Ceci correspond bien au mode de recherche alimentaire des vautours.

Quels sont les intérêts des placettes ?

Les placettes permettent de :

- Mettre à la disposition des vautours les mortalités « normales » qui surviennent dans les troupeaux.
- Réduire les risques sanitaires en évitant les déplacements de cadavres entre les exploitations.
- Donner plus de souplesse aux éleveurs par rapport au système d'équarrissage industriel (dépôt de l'animal sur la placette directement après sa mort, absence des délais d'attente pour l'enlèvement des cadavres induit par l'équarrissage industriel, etc.)
- Réduire les coûts pour l'éleveur par la minoration de la CVO.



Vautours fauves sur une placette d'alimentation Olivier DURIEZ©

- Gérer économiquement et écologiquement l'élimination des cadavres issus de l'élevage.
- L'équarrissage naturel par les vautours permet de réduire les coûts de gestion par rapport à l'équarrissage industriel (transport, incinération) et de diminuer les émissions de CO2 dans l'atmosphère.

- *Et ailleurs en France?*

Les Grands Causses ont été la région pionnière en matière de placettes d'alimentation. Les éleveurs caussenards, la LPO Grands Causses, le Parc naturel régional des Grands Causses et le Parc national des Cévennes sont à l'origine des réflexions sur ce sujet. La démarche se développe

L'Aude, l'Hérault, le Gard, la Drôme, les Alpes de Haute Provence, les Bouches-du-Rhône mais aussi l'Ardèche par exemple, ont développé ce système. D'autres structures se sont lancées dans la création de placettes, en priorité pour le vautour percnoptère. Les vautours fauves peuvent aussi profiter de ces nouvelles placettes.

LA COLLECTE D'ÉQUARRISSAGE RÉALISÉE PAR LA LPO GRANDS CAUSSES

Les vautours, reconnus comme « culs-de-sacs épidémiologiques », jouent un rôle essentiel d'équarrisseurs naturels auprès des activités d'élevage.

Dans l'objectif de maintenir ce lien avec les éleveurs et dans le cadre des programmes de conservation de ces rapaces nécrophages, la LPO Grands Causses, prestataire d'équarrissage depuis de nombreuses années, collecte les animaux morts issus des troupeaux de plusieurs exploitations aveyronnaises et gardoises. Ces cadavres, principalement des brebis, sont déposés sur un charnier afin que les vautours en éliminent la quasi-totalité.



Frédéric DECANTES©

Arrivée des vautours sur le charnier situé à Saint-Pierre-des-Tripiers après le dépôt de plusieurs cadavres issus d'un élevage

Qu'est-ce qu'un charnier ?

Un charnier est un espace clôturé sur lequel les cadavres issus de la mortalité normale des troupeaux sont mis à disposition des vautours. Avec l'accord des services vétérinaires des départements concernés, la LPO Grands Causses utilise deux charniers situés en Lozère ; l'un est situé sur le Causse de Sauveterre (Saint-Rome de Dolan) et l'autre sur les corniches sud du Causse Méjean (Saint-Pierre-des-Tripiers).

Cette collecte d'équarrissage permet avant tout d'entretenir les contacts quotidiens avec les éleveurs locaux, acteurs à part entière de ces programmes de conservation des vautours.

Ces échanges sont à la base d'un partenariat, qui s'est instauré entre les éleveurs et la LPO Grands Causses.

La mise en place des placettes d'alimentation chez les éleveurs est la suite logique de cette collaboration.



Frédéric DECANTES©

La collecte d'équarrissage chez un éleveur par la LPO Grands Causses

La collecte d'équarrissage en quelques chiffres
24 éleveurs sont collectés par la LPO Grands Causses (22 en Aveyron et 2 dans le Gard)

La quantité de cadavres collectés en 2012 s'élève à 29 tonnes 271 kg et correspond à :

- 342 brebis,
- 556 agneaux naissant,
- et 15 béliers.



LA SITUATION DES COLONIES DE VAUTOURS DANS LES GRANDS CAUSSES

Les vautours des Grands Causses font l'objet d'un suivi de terrain rigoureux depuis les premières années de réintroduction. Les couples sont comptés chaque année et ils sont suivis tout au long de la saison de reproduction, jusqu'à l'envol des jeunes oiseaux (de décembre à juillet). Au cours de la période de reproduction, les personnels de la LPO Grands Causses et du Parc national des Cévennes contrôlent tous les nids connus au moins une fois par semaine. Les informations récoltées permettent de connaître et de mesurer l'évolution des populations de vautours fauves, moines et percnoptères dans les Grands Causses. Ce travail est ensuite utilisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle.

LE VAUTOUR FAUVE



Bruno BERTHEMY©

En 2012, la colonie de vautours fauves comptait **370 couples reproducteurs** dans les Grands Causses, qui ont produit **285 jeunes**.

Ces oiseaux parcourent quotidiennement de grandes distances pour rechercher de la nourriture (jusqu'à plusieurs centaines de km par jour !).

Il est donc fréquent de rencontrer des vautours fauves originaires d'autres régions sur les charniers ou les placettes d'alimentation.

Par exemple, grâce à leurs bagues, 35 vautours venus d'Espagne ainsi que d'autres colonies françaises du sud des Alpes ou des Pyrénées ont été observés en 2012 dans les Causses.

LE VAUTOUR MOINE

Cette année, **20 couples** de vautours moines se sont reproduits dans les Grands Causses et ont produit 11 poussins.

La taille de la population de cette espèce est naturellement plus réduite que celle du vautour fauve.

De par son mode de nidification dans les arbres (dans les pentes boisées de pins sylvestres), le vautour moine est plus sensible aux dérangements comme l'exploitation forestière ou les activités de pleine nature.



Bruno BERTHEMY©

LE VAUTOUR PERCNOPTERE



Bruno BERTHEMY©

Depuis son retour spontané en 1986, après trente ans d'absence, le vautour percnoptère reste rare et très localisé.

Ce petit vautour migrateur revient chaque printemps d'Afrique subtropicale pour nicher dans les Grands Causses.

Cette toute petite population se maintient. En 2012, 3 couples étaient présents dont 2 se sont reproduits et ont amené chacun un jeune jusqu'à l'envol.

LE GYPAETE BARBU

Cette quatrième espèce est présente dans les Grands Causses depuis le mois de juin 2012. Ce vautour, qui se nourrit d'os, fait l'objet d'un programme de réintroduction dans les Grands Causses, qui durera une dizaine d'années.

Les jeunes gypaètes lâchés pourront, grâce à leurs déplacements (ils peuvent parcourir jusqu'à plusieurs centaines de kilomètres par jour !), recréer le lien et le brassage qui existait auparavant entre les populations des Alpes et des Pyrénées.



Boris GUERIN©

En 2012, 2 jeunes gypaètes barbus ont donc été lâchés pour la première fois en Lozère.

En 2013, le lâcher aura lieu en Aveyron, sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses. Pour plus d'informations sur ce programme :

<http://rapaces.lpo.fr/gypaete-grands-causses/>

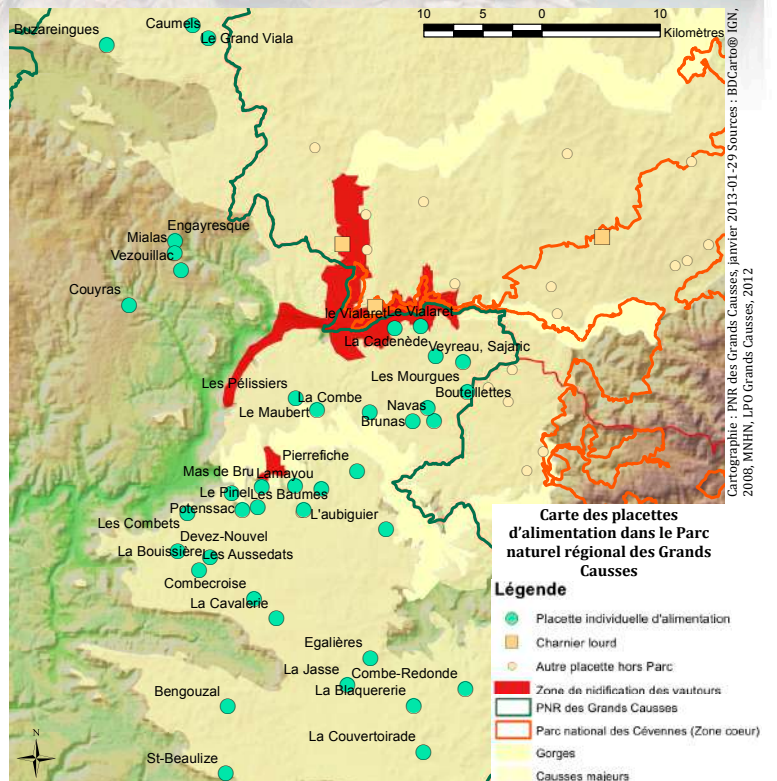


QUELLE QUANTITE DE NOURRITURE EST DISPONIBLE POUR LES VAUTOURS ?

La ressource alimentaire est abondante et stable dans les Grands Causses. Elle provient actuellement de plusieurs sources :

- D'abord, 4 charniers sont gérés par la LPO Grands Causses et le Parc national des Cévennes, alimentés avec des carcasses provenant des mortalités normales d'élevages locaux (57 éleveurs collectés en Aveyron, Gard et Lozère).
- Ensuite, 73 éleveurs utilisent des placettes d'alimentation « officielles » sur ces trois départements.
- Mais également, des carcasses sont laissées à disposition des vautours hors « placettes officielles ».
- Enfin, la ressource constituée des cadavres d'animaux sauvages (sangliers, renards, lièvres, etc.) reste relativement faible.

Même si elle connaît des variations saisonnières, cette ressource alimentaire disponible couvre les besoins des oiseaux, puisque les populations de vautours sont croissantes depuis leur retour.



Cartographie : PNR des Grands Causses, janvier 2013-01-29 Sources : BD-Carto@IGN, 2008, MNHN, LPO Grands Causses, 2012

PAROLE D'ÉLEVEUR

Propos recueillis lors d'un entretien avec Vincent et Maurice Grégoire (éleveurs à Saint-André-de-Vézines).

Pourquoi avez-vous choisi d'avoir une placette d'alimentation et comment avez-vous connu cette démarche ?

Nos voisins éleveurs disposaient déjà de leur propre placette (la première construite dans les Grands Causses). Ce dispositif nous a séduits et leur expérience nous a conduit à faire la démarche pour en créer une également. Nous avons obtenu l'autorisation pour notre placette en septembre 2007, après un délai d'instruction du dossier assez long.

Il s'agissait avant tout de régulariser nos dépôts officiels et d'être en conformité avec la législation et la réglementation.

Êtes-vous satisfaits de votre placette d'alimentation ? Son utilisation est-elle adaptée à vos besoins ?

Nous sommes vraiment satisfaits de ce dispositif. C'est un outil d'élimination des carcasses très pratique et son utilisation représente des avantages au quotidien. Le fonctionnement est simple et crée peu de contraintes. Sur le Causse Noir, le délai d'enlèvement des cadavres par une société d'équarrissage peut varier entre 3 jours et une semaine. Ces importants délais d'enlèvement peuvent s'avérer très gênants, surtout en été. L'utilisation de la placette nous évite de faire venir la société d'équarrissage, qui se déplace avec un camion de taille généralement importante et rencontre souvent des difficultés pour accéder à l'exploitation, notamment en hiver. Nous n'avons jamais fait venir l'équarrisseur, mais ce déplacement doit avoir un coût important. Avec la placette, nous payons la CVO mais nous bénéficions d'une diminution de 60% de son coût.

Avec votre placette d'alimentation, vous êtes donc amenés à côtoyer régulièrement et de près les vautours. Comment les percevez-vous au quotidien ?

Nous voyons régulièrement les vautours traverser le causse, venir du Larzac et repartir vers les gorges du Tarn. Dès que nous constatons la mort d'une brebis, nous déposons le cadavre sur la placette. Les vautours descendent en général rapidement. Leur nombre est variable selon les jours mais l'élimination de la carcasse est rapide. Nous côtoyons ces oiseaux au quotidien et cela permet de voir comment ils fonctionnent. Parfois, certains ne sont pas farouches et nous devons les pousser du pied pour pouvoir accéder à la placette avec l'engin qui nous sert à transporter les carcasses. En plus des vautours fauves, nous voyons certaines fois des vautours moines. Mais nous n'avons encore jamais rencontré le vautour percnoptère.